

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : MAE/EF/r/l

ARRÊTE N° 2011/577
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL PROVISOIRE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT RUE DE CONCY.

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2/1°, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4 et L.2213-5,
VU le Code de la route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
VU l'arrêté interministériel du 13 novembre 1998 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'arrêté du 16 mai 2001 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'arrêté 2011/419 (série A) du 6 octobre 2009 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Marc Antoine EVIN, Conseiller Municipal délégué, chargé de la Sécurité, du Stationnement et de la Circulation,

CONSIDÉRANT l'enlèvement des œuvres de la biennale au Parc Caillebotte,
IL CONVIENT de réglementer le stationnement dans la rue de Concy.

ARRÊTE

Article 1 : La société LEGENDRE est autorisée à stationner, au droit de l'entrée du Restaurant « Le Chalet du Parc » les 7 et 8 décembre 2011, de 8h00 à 12h00, 2 rue de Concy.

Article 2: Cette disposition sera portée à la connaissance des usagers par des barrières mises en place par les Services Techniques de la ville.

Article 3: Les véhicules en infraction pourront être remisés en fourrière par la Police Municipale, ou la Police Nationale.

Article 4: Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 5: Monsieur le Commissaire de Police de MONTGERON, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de la ville d'Yerres, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la ville d'Yerres sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à YERRES, le 24 novembre 2011

Marc Antoine EVIN

Conseiller Municipal
Chargé de la Sécurité, du Stationnement
Et de la Circulation